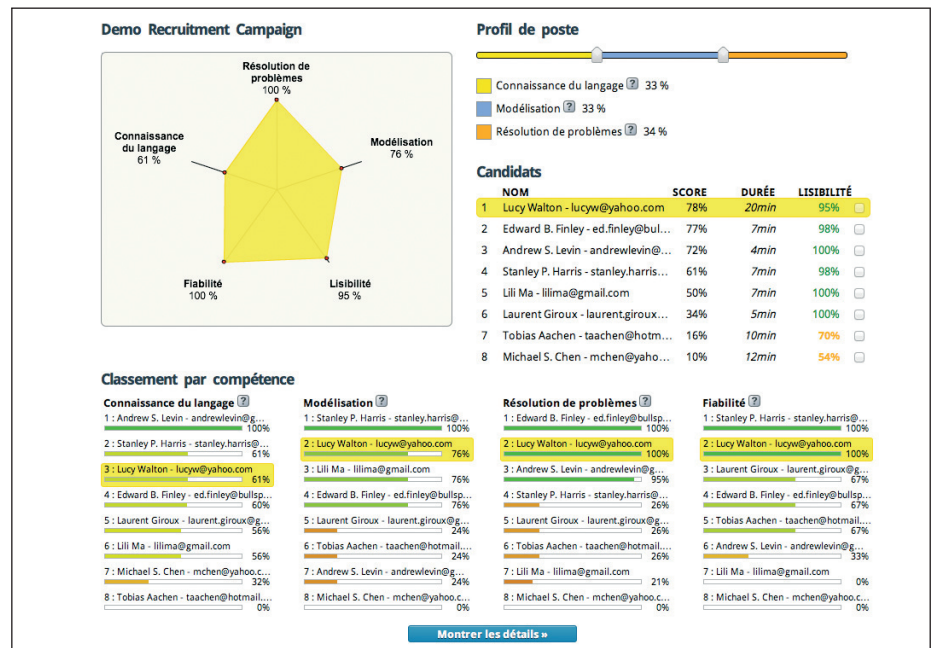


Des concours de programmation

Dans ses cartons, Cartser a le projet de proposer dès 2012 des concours de programmation à destination des étudiants. Ce programme ambitieux est destiné à permettre aux entreprises et aux start-up partenaires de se sourcer auprès des jeunes qui ont du talent. Les universités et écoles de formation à l'informatique, d'une part, et les entreprises ou organisations intéressées par ce projet sont invitées à prendre contact avec la jeune entreprise.

valeur aux 'connaissances' pour un programmeur, ou plus de 'modélisation' à un responsable de projet. Une fois les candidats testés sur Weecod, l'entreprise dispose d'un rapport qui les classe selon leurs compétences, ce qui permet d'extraire les bons profils. Les RH n'ont donc pas besoin de disposer d'une expertise technique pour évaluer et valider les compétences, sans entretiens techniques et sans faire appel aux ressources internes de l'entreprise. Côté langages, Weecod couvre actuellement Java et PHP. C#, C et C++ sont en préparation. Suivront Python et Ruby. Weecod s'adresse à toutes les entreprises



et organisations qui, ne souhaitant pas ou ne disposant pas des ressources pour consacrer leurs moyens techniques au recrutement, cherchent un outil de sélection des candidats qui réduise le traitement individuel. Une démarche d'industrialisation qui séduit les cabinets de recrutement qui n'ont pas d'expertise pour valider les compétences des candidats, ainsi que les SSII qui

entendent adopter une approche humaine et qualitative du recrutement. Enfin, comme toute jeune start-up, Cartser se cherche encore sur son modèle économique. La solution est proposée en mode SaaS, avec des formules dont le prix varie en fonction des volumes. Elle devrait évoluer vers des systèmes de forfaits et d'abonnements mensuels. **Yves Grandmontagne**

Soutenir les TPE et PME de l'informatique

Ils sont 50 000 freelances et TPE du numérique en France, porteurs d'innovation et d'agilité, à la recherche de visibilité, de business, voire de légitimité. La CICF Informatique et le MUNCI s'engagent mutuellement pour faire entendre leur voix.

Le partenariat engagé entre la CICF (Chambre de l'Ingénierie et du Conseil en France) Informatique et l'association professionnelle des informaticiens MUNCI, est un rappel sur le positionnement en équilibre instable des freelances, TPE et PME du secteur du numérique en France. Ces entreprises sont au nombre de 50 000, elles représentent plus de 90% des entreprises du secteur, et occupent 63% des emplois informatiques. « Les TPE et PME du numérique sont mal considérées, voire pas du tout, et subissent le déréférencement, nous confie Marie Prat, présidente du CICF Informatique



Marie Prat, présidente du CICF Informatique

CICF Informatique. Nous avons la volonté de les fédérer plus largement, afin d'être plus nombreux et de faire entendre nos voix. » Les deux organisations établissent un bilan peu encourageant pour les acteurs du secteur. Farouchement indépendants au point de n'être qu'une minorité à se faire représenter – à peine plus de 500 adhérents et affiliés à la CICF sur 50 000 entreprises, et 2 300 au Munci sur 550 000 informaticiens ! - ils doivent faire face à de nombreuses difficultés. A commencer par la pratique de plus en plus manifeste de la sous-traitance en cascade.

Un mal qui gangrène les ressources des TPE/PME

Comme le fait remarquer Régis Granarolo, président du MUNCI, « La spécialisation du numérique passe par des petites structures ».

Freelance, consultants indépendants, TPE et PME sont aujourd'hui une source de compétences, d'innovation et d'agilité dans laquelle piochent les grands acteurs du secteur à la recherche d'experts au profit de leurs clients. Le constat est alarmant : trop souvent, c'est l'expertise vendue en bout de chaîne par un spécialiste officiant au sein d'une petite structure qui permet à l'entreprise de grande taille d'honorer le marché négocié au prix fort avec son client. Résultat, selon Marie Prat, « La problématique du tarif journalier de la prestation intellectuelle, qui en France

“ Notre but est que les petites structures soient correctement rémunérées ”

Marie Prat, présidente du CICF Informatique.

a chuté à 300, 400 € par jour, est due aux différents niveaux de sous-traitance ». C'est le phénomène de la sous-traitance en cascade.

La solution ? Les deux organisations ont tout

d'abord engagé une saisine collective du médiateur national des relations inter-entreprises et de la sous-traitance. Le MUNCI milite depuis 2003 pour un 'Small Business Act' à la française – aux Etats-Unis, 23 à 40% des marchés publics sont réservés aux PME nationales – tandis que la CICF mise sur la sensibilisation des acheteurs.

En communiquant plus efficacement avec eux, en obtenant la possibilité de se faire référencer et de répondre directement

“ **L'informatique est un secteur où l'individualisme est roi...** ”

Régis Granarolo, président de l'association MUNCI.

aux appels d'offres, et d'être rémunérés à un taux correct. « *C'est le moment d'établir des ponts entre nous et les acheteurs, milite Marie Prat. Notre but est de faire en sorte que les*

petites structures aient du business et soient correctement rémunérées ».

Et de travailler sur les savoirs avec les acheteurs, afin de répondre à leurs demandes et à leurs doutes face aux free-lances et TPE.

D'autres actions porteront sur l'accompagnement juridique, ainsi que sur la labélisation avec le développement de partenariats avec les éditeurs, des transferts de compétences, et le développement de certifications techniques. ■ Y.G.

TENDANCES EMPLOIS INFORMATIQUE

Sur un marché difficile, cela n'aura échappé à personne, la demande en provenance des prestataires informatiques continue d'augmenter, de 2% en octobre et d'une année sur l'autre selon le baromètre Hitechpro. Elle demeure particulièrement forte sur les domaines techniques des nouvelles technologies (Java, Web, GED...) et des systèmes, réseaux et sécurité, qui représentent chacun près de 30% de la demande. On notera également un retour sur le domaine des clients serveurs, en augmentation de 10%. En revanche, Hitechpro a détecté un net repli (-43%) sur les ERP, ainsi que dans une moindre mesure sur l'industrie, l'électronique et la R&D (-10%) et sur la recette et le support utilisateurs (-8%).

Côté secteurs économiques, la finance (36,8%) et l'assurance (12,4%) continuent de dominer largement et pour moitié la demande, suivis loin derrière par les télécoms et l'électronique (7,7%), les services aux entreprises dont le travail temporaire (7,6%), l'administration et les services publics (5,9%), les médias, la communication et les loisirs (5,3%) et le commerce et la distribution (5,1%).

Ces entreprises qui recrutent

Après l'euphorie de la rentrée de septembre - qui a vu exploser les recrutements, en particulier chez les SSII, qui représentent un peu moins des deux tiers des emplois informatiques en France, et sur quasiment tous les types de postes (ingénieurs, informaticiens, techniciens, infogérants, consultants, etc.) - prolongée en octobre avec les salons de recrutements, le marché retombe, malmené par l'actualité économique. Il faudra probablement attendre la fin du premier trimestre 2012 et le visé des entreprises du secteur sur leurs résultats comme sur les tendances du marché et de leurs clients, voire des élections... pour que la demande du recrutement reparte à la hausse.

Programmez à repéré pour vous ce mois-ci une centaine de postes à pourvoir :

Ingénieurs

vNext, start-up française (créée en 2010) editrice de logiciels et société consulting IT qui se positionne sur le marché des nouvelles technologies, usages, industrialisations et mode de distribution de type SaaS, recrute une dizaine d'ingénieurs pour ses bureaux basés à Paris. www.vnext.fr

Informaticiens

CSC France, conseil, intégration et externalisation, 2 300 collaborateurs et un chiffre d'affaires de 384 millions d'euros, recrute pour ses trois expertises une vingtaine d'ingénieurs, de consultants, de chefs de projets et de développeurs (Java). www.csc.com/fr

Ingénieurs

Osiatis, SSII en fort développement dans les services aux infrastructures et les développements nouvelles technologies, continue de recruter des ingénieurs systèmes, des administrateurs, des architectes, des consultants, des ingénieurs avant-vente et commerciaux, des techniciens help desk, etc.

www.osiatisrecrute.com

Polémique sur le chômage des informaticiens



Régis Granarolo, président du MUNCI

Quels sont les chiffres réels des emplois informatiques en France ? **Régis Granarolo**, président du MUNCI, pointe les chiffres généralement cités par les autorités nationales et la presse, dont la fourchette est donnée par le Syntec Numérique : le taux de chômage dans le secteur informatique se situerait à un niveau plancher compris entre 2% et 4%. Des chiffres que le MUNCI qualifie de « fantaisistes »... Pourquoi ? Il serait calculé sur la base des demandeurs d'emploi dont la dernière entreprise appartient à la Branche 'Logiciel, Conseil & Services informatiques'. Y figureraient également les employés non

informaticiens – administratifs, commerciaux, managers, etc. - qui représenteraient 20 à 30% des salariés de la Branche. Le Syntec ajouterait les indépendants et les informaticiens de la fonction publique, qui par leur statut sont exclus des statistiques du chômage. Enfin, seraient absents du calcul les demandeurs d'emploi informatique dont le code ROME correspond à la qualification ou au poste recherché, ainsi que les jeunes diplômés.

Conclusion selon le MUNCI, les effectifs salariés du secteur informatique seraient sur-évalués, et donc en contrepartie le taux de chômage sous évalué. Le taux de chômage des informaticiens, calculé sur la base des statistiques publiques Dares/Insee, serait en réalité de 5,2% ! Pourquoi un tel décalage ? Pour Régis Granarolo, le Syntec Informatique - qui représente 80% du chiffre d'affaires du secteur, mais seulement 6% des entreprises – entretiendrait ainsi le mythe des « pénuries d'informaticiens » pour justifier plus particulièrement les pratiques de « flexibilité » et de l'offshore de ses adhérents.

C'est là que les préoccupations du MUNCI rejoignent celles de la CICF Informatique. Entretien des chiffres de l'emploi informatique erronés profiterait à certaines pratiques, dont des salaires plus bas en France que dans certains pays européens ou en Amérique du Nord et qui progressent peu, ainsi que les tarifs des prestations intellectuelles maintenus bas. Le spectre de la sous-traitance en cascade n'est pas loin, mais doit également affronter celui de l'offshoring... L'influence du Syntec Numérique sur les grandes instances nationales n'est plus à démontrer, et souvent justifiée, ce que ne contestent ni la CICF, son homologue pour les PME, ni le MUNCI, mais ces organisations souhaiteraient obtenir plus de considération pour les TPE et PME du numérique... ■ Y.G.